



Bulletin municipal de liaison du mois de septembre 2024

Trilla. Parc éolien : Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ABO Wind (ABO Energy).

Le projet de Trilla arrive dans sa phase d'enquête publique, après l'acceptation par les services de l'Etat du dossier environnemental. Le sujet de cette enquête est la construction au-dessus de Caramany, d'un parc de trois éoliennes d'une hauteur de 125m, d'une puissance unitaire de 3MW et d'un poste de livraison de l'électricité.

Il est apparu important aux Echos Caramagnols de faire un point sur ce moment capital de mobilisation citoyenne. Pour la première et dernière fois, cette enquête donne le droit, à la population de s'exprimer sur ce projet et sur le risque de modification irréversible de leur environnement.

Cette enquête est de courte durée, 33 jours à compter du **14 octobre jusqu'au 15 novembre 2024**. Elle touche les 20 communes du rayon de 6km autour de Trilla, mais est ouverte également à toute personne désireuse de s'exprimer.

La commission d'enquête initiée et contrôlée par la Préfecture 66, se compose d'un Président, de deux assesseurs, et d'une suppléante.

Procédure réglementaire : Elle commence par un affichage de l'arrêté préfectoral dans les 20 mairies concernées avant le 27 septembre, indiquant tous les détails (voir en feuille annexe) où chaque personne peut consigner ses remarques et donner son propre avis sur différents supports durant les 33 jours de l'enquête. Les 20 conseils municipaux sont également appelés à donner leur avis.

Après la clôture de l'enquête le Président de la commission :

-Fournira au demandeur (ABO Energy), dans un délai de 8 jours, les observations du public, en l'invitant à fournir dans les 15 jours un mémoire de réponses.

-Fournira un constat sur le déroulement de l'enquête, le nombre de participants, une synthèse des observations, l'analyse des propositions, les pièces figurant dans le dossier, et le mémoire du promoteur.

-La commission précisera ses conclusions : favorable, favorable sous réserve, ou défavorable au projet.

A l'issue de la procédure, la population pourra prendre connaissance durant 1 an, en Préfecture, dans les mairies de Trilla, d'Ansignan et par Internet de tous les éléments du dossier. Dans tous les cas la décision finale sera prise par le Préfet du département. Elle sera soit une autorisation du projet assortie de prescriptions, soit un refus.

Ce petit texte de présentation est une synthèse de l'arrêté préfectoral affiché en mairie, pour le dépôt de vos remarques, consulter la feuille supplémentaire glissée dans ce numéro.



Lieu d'implantation surplombant le village



Simulation fournie par le promoteur vue du bas du village

VIE CITOYENNE

Début septembre : Le SIVOM assurant l'installation et la maintenance de l'éclairage public, s'est livré à la réparation des luminaires endommagés par la foudre du 2 août dernier.

Rentrée des classes : Le 2 septembre a eu lieu la rentrée des classes pour 20 élèves à Caramany. Après la mutation de l'ancienne institutrice Madame Marion Gausseran, c'est Monsieur Laurent Loste (enseignant) accompagné d'Alison Pujol (ATSEM), qui sera pour l'année responsable de la classe.

Captage d'eau : Le 16 septembre sont venus un puisatier et un hydrogéologue professionnels.

Une équipe municipale, l'agent de la commune, et les deux professionnels se sont retrouvés sur le site de la source de la Dout pour se livrer à une expertise précise du débit et du bon fonctionnement du captage d'eau qui alimente le village. Il en ressort que le captage ancien ne présente pas d'anomalie, mais que par gravité une partie de l'eau de la source ne rentre pas dans la réserve. Environ 24m³ jour pourrait être récupérés dans un nouveau bassin. Ces travaux ne sont plus de la responsabilité de la commune et incombe la Com.Com qui possède la compétence de l'eau.

Urbanisme et habitat : Il paraît important de rappeler que le village est sous le contrôle des Bâtiments de France. De ce fait tous les travaux extérieurs (Toiture, ravalement, menuiseries extérieures, peintures, etc), avant mise en œuvre, sont impérativement soumis à une Déclaration Préalable (DP). Ce document facile à remplir est disponible en Mairie. Tout manquement à cette règle expose le propriétaire à des complications dans la gestion de son bien immobilier.

Clocher : Comme annoncé avant l'été, la restauration des 4 boules d'angle du clocher est à entreprendre. Sollicitée pour le travail, l'entreprise Payré demande à la Mairie de se rapprocher d'une entreprise spécialisée et agréée Bâtiments Historiques. Un nouveau devis est attendu pour effectuer des demandes d'aides financières avant travaux.

Sécurisation du village : Le lundi 23 septembre l'entreprise STC Gravé Valentin de Belesta a débuté la pose de rambardes métalliques dans les endroits, repérés par l'équipe municipale, comme pouvant représenter un risque pour le public. Ce travail représente une amélioration esthétique et sécuritaire du village.

Opération brioche : Comme chaque année l'UNAPEI 66 (association d'aide aux personnes en situation de handicap) organise une vente de brioche. Cette vente se déroulera dans le hall de la mairie les mardi 15/10, jeudi 17/10 et vendredi 18/10 de 10h00 à 12h00.

Fête des vendanges : Suite aux annonces alarmistes, malheureusement infondées, de météo France, le Pari du lac (organisateur) a souhaité déplacer cette manifestation du 22 septembre à midi au 12 octobre prochain en soirée.

Fête de septembre : L'équipe municipale tient à remercier les caramagnols et sympathisants pour leur présence à la soirée paella sur la place. Plus de 150 personnes étaient présentes le samedi 28 septembre.



Rentrée des classes



Hydrogéologue, puisatier, employé municipal



Nouvelles rambardes au Rec.

LA VIE DE LA MAIRIE

5 septembre : Saint Paul de Fenouillet. Réunion d'information sur la loi de Protection Sociale Complémentaire des employés communaux.

Caramany. Réunion de mise en place de la compétition Float Tube du 6 octobre sur le Lac de Caramany.

Mairie. Conseil municipal.

9 septembre : Caramany. Travaux anti termites de la société Sud Traitement.

Caramany. Contrôle de sécurité de la gendarmerie à l'école.

10 septembre : Caramany. Travaux de traitement et d'isolation de l'appartement Mairie.

Caramany. Installation de la fibre à la mairie.

Perpignan. Présentation du travail et du livre d'Alain Vignaud aux archives départementales.

11 septembre : Caramany. Installation de la fibre à l'école.

16 septembre : Caramany. Travail des élus, employé municipal, hydrogéologue, puisatier à la source de la Dout.

17 septembre : Mairie. Travail avec Rémy Bourniole sur la création du nouveau site de la Mairie.

Saint Paul de Fenouillet. Communauté de Communes. Bureau des Maires.

20 septembre : Saint Paul de Fenouillet. Inauguration de l'Espace Jeunesse.

24 septembre : Opoul-Périllos. Réunion d'informations sur la création d'une éventuelle Police Inter Communale.

25 septembre : Mairie. Réunion interne des élus.

26 septembre : Saint Paul de Fenouillet. Conseil communautaire des maires.

Conseil d'exploitation eau et assainissement.

Mairie. Présentation du nouveau responsable, pour le Département, du site de l'Horto.



Festivité du 28 septembre 2024

Services communaux

Permanences publiques Mairie : Mardi, jeudi 8h30-12h30, vendredi 8h30-12h

Tel : 04 68 84 51 85

La Poste : Du mardi au vendredi 9h15-11h45. Départ du courrier avant 11h30

Accueil Municipal pour l'Accompagnement Social : Roxane Saly. Tel : 06 49 16 69 08

Transport à la demande : Service Départemental de taxi le mercredi et le vendredi

Réservation obligatoire au 08 06 80 80 90

Bibliothèque municipale : Du mardi au vendredi 9h15-11h45.

Location des gîtes communaux : Mme Julia Mc Laren 06 28 27 06 18

Communauté de Communes

Service eaux assainissements : 04.68.29.39.29 **Urgences soir, week-end et jours fériés** : 06.21.40.59.76

Déchèterie Latour : Ouverte tous les jours, fermée le dimanche et lundi après-midi.

Ramassage des encombrants : Inscription sur appel. Tel 04 68 59 20 13

Commerces fixes

Café Carton : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 13 91 07 02

Camping du Lac : Se renseigner pour ouverture et prestations au Tel : 06 85 76 86 86

Mémé Germaine : chambres et table d'hôtes Tel : 07 64 53 21 28

Cave Coopérative : Du lundi au vendredi 9h 12h- 14h 18h, samedi 9h 12h - 14h0 17h30, dimanche 14h30 17h30. Tel 04 68 84 51 82.

Dépôt de Miel de Monsieur DELONCA : Cave Coopérative

Vente de vin bio, local : L'Atelier vigneron Tel : 06 44 07 36 48

Vente de fleurs bio, locales et de saison : Jardin floral Tel : 06 76 47 99 04

Commerces ambulants (sur la place de la Mairie)

Epicerie : Mardi matin vers 11h.

Maraîchers : Samedi matin à partir de 9h30

La ferme en pagaille : Vente sur commande de légumes bio, livraison les vendredis, renseignements et inscription 06.67.09.75.49

Fleuriste : Dimanche de 10h à 11h

Artisans locaux

SOS : Christian Allanic. Multi services Electricité, Plomberie. Tel : 06 67 04 96 77.

David Danhyer : Menuiserie, meubles, escaliers sur mesure. Tel : 07 88 84 34 25.

Jean François : Pose menuiserie Alu, Bois, PVC. Tel 06 14 12 81 54.

MMS : William Monticone. Multi services Maçonnerie générale. Tel 06 79 80 44 81.

ROGIER Pascal Travaux de charpente. Tel 07 88 59 68 05

Santé

Thérapeute Holistique : Marion Lemoine Tel : 06 12 61 27 84 / Mail : ml.ostara@gmail.com

Association

ACCA. Association de chasse. Président Monsieur Roger Sales.

Le Pari du Lac. Présidente Madame Amandine Defrasne Tel 06.63.49.30.92